

Séance ordinaire du 11 juin 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi onze juin deux mille dix-huit à dix-sept heures vingt, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Marie-Lise Côté, directrice générale adjointe – développement durable, Yves Després, directeur général adjoint – services de proximité, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2018-07-27

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 11 juin 2018.

CE-2018-07-28

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2018

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 juin 2018.

CE-2018-07-29

Remerciements à monsieur Pierre Garant et monsieur Sylvain Racine

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de remercier messieurs Pierre Garant et Sylvain Racine pour leur contribution et participation à titre de membres du comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

CE-2018-07-30**Entente de transaction et quittance à intervenir avec un membre du personnel cadre**

[Document d'aide à la décision GCH-2018-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de transaction et quittance à intervenir avec un membre du personnel cadre, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

CE-2018-07-31**Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement (secteur de la Traverse) et Règlement modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis (près de la Gare intermodale)**

[Document d'aide à la décisions INF-GEN-2018-053](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2018-053. Ce règlement a pour objet de limiter le stationnement à 2 heures de 7 h à 23 h sur une partie de la rue Saint-Laurent dans le secteur de la traverse.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis, tel qu'il est annexé cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de limiter le stationnement municipal situé près de la Gare intermodale à 2 heures de 7 h à 18 h.

CE-2018-07-32**Levée de la séance**

La séance est levée à 17 h 43.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
